

# Conditions générales de vente

## 1. Domaine d'application

Les conditions générales de vente s'appliquent de façon exclusive aux relations actuelles et futures existant entre l'Entreprise D.E.sign d'espace : Émilie DELOUVÉE représentant l'entreprise D.E.sign d'espace domiciliée 682 grand rue 71570 LEYNES – Siret 832 592 893 00024, et le « Client » : l'auteur de la commande de service et/ou de prestation. Toutes les transactions sont régies par la loi française uniquement.

Toute commande ainsi que la signature du devis par le Client impliquent l'acceptation des conditions générales de vente suivantes.

Ce devis aura valeur de contrat entre l'Entreprise D.E.sign d'espace et le Client.

Les éventuelles conditions particulières devront être précisées au moment de la commande et mentionnées dans le devis, à défaut, elles ne seront pas opposables.

## 2. Tarifs et facturation

Les conseils en décoration seront facturés selon un devis qui sera établi en fonction du nombre de pièces et de la surface à aménager, par l'Entreprise D.E.sign d'espace. Le Client sera redevable de la TVA appliquée par l'Entreprise D.E.sign d'espace pour son compte. Dans le cas où l'Entreprise D.E.sign d'espace effectuerait des achats pour le compte du Client, le Client s'engage à s'acquitter du montant de ces achats, avant qu'ils ne soient effectués par l'Entreprise D.E.sign d'espace qui se réserve le droit de facturer ce service au Client.

L'Entreprise D.E.sign d'espace se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, mais s'engage à appliquer les tarifs en vigueur qui auront été communiqués au Client au moment de la commande. Le devis qui sera présenté au Client sera valable un mois à partir de la date d'émission de celui-ci. Les déplacements à MÂCON et dans un rayon de 30 km sont inclus dans le devis. Si des déplacements devaient être envisagés en dehors de ce périmètre, le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement seraient facturés au Client sur présentation des justificatifs.

## 3. Paiement

Le paiement des prestations pour particuliers et professionnels se fera selon les conditions mentionnées dans le devis. Le règlement pourra se faire par chèque bancaire, par virement bancaire ou espèces. Les chèques seront établis à l'ordre de Émilie DELOUVÉE et envoyés à l'adresse suivante : Émilie DELOUVÉE 682 grand rue 71570 LEYNES. Les virements bancaires se feront sur le compte bancaire dont les coordonnées figurent sur les devis et factures. Elles seront envoyées au Client si nécessaire. Les règlements en espèces, comme toute autre forme de règlement, feront l'objet de la remise d'une facture valant pour reçu.

Dans le cas d'un retard de règlement du Client, l'Entreprise D.E.sign d'espace est en droit de réclamer des intérêts de retard au taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour les prêts à la consommation.

Dans le cas où l'Entreprise D.E.sign d'espace peut démontrer l'existence d'un dommage dont le montant serait supérieur aux intérêts moratoires, du fait du retard de paiement, il sera en droit de demander réparation du préjudice. L'Entreprise D.E.sign d'espace se réserve le droit de suspendre toute prestation en cas de refus d'autorisation de paiement ou de non-paiement.

#### **4. Engagements de l'Entreprise D.E.sign d'espace et du Client**

##### **L'entreprise D.E.sign d'espace s'engage à :**

- a. Exécuter les prestations telles que définies dans le devis avec diligence, conformément au calendrier fixé dans le devis dans la mesure où un calendrier est mentionné, et dans la mesure où le client fait preuve de diligence à fournir les informations nécessaires au bon déroulement du travail de l'Entreprise D.E.sign d'espace ; et à valider les propositions faites par l'Entreprise D.E.sign d'espace indispensables à l'avancement du projet. Toute demande supplémentaire et/ou contraire à la demande initiale de la part du client entraînera l'incapacité du prestataire à respecter les délais, et la responsabilité des éventuels retards ne pourra en aucun cas lui en être imputée. Toute demande supplémentaire et/ou différente de la demande initiale du Client entraînera une surfacturation que l'Entreprise D.E.sign d'espace devra évaluer et porter à la connaissance du client par un devis qui, devra être signé, avant toute exécution.
- b. Prévenir le Client en cas de détection de problème affectant la bonne exécution des prestations, le respect des délais ou la bonne conduite du chantier.
- c. Faire part au Client régulièrement de l'avancée de ses réalisations. Une fois le dossier d'avant-projet définitif remis au Client, celui-ci ne pourra opposer l'Entreprise D.E.sign d'espace des arguments subjectifs (de goût) visant à justifier le recommencement de ces livrables ou le refus du paiement des prestations livrées et pour lesquelles il s'est engagé. Toutefois, de manière exceptionnelle et à l'appréciation de l'Entreprise D.E.sign d'espace, des ajustements pourront être apportés à ces documents, à la demande du Client.
- d. Conseiller le Client et le guider dans ses choix, concernant les travaux ou tout autre sujet en lien direct avec le projet si le Client en exprime le besoin, mais ne pourra être tenu pour responsable des décisions prises par le Client.

##### **Le Client s'engage à :**

- a. Respecter l'ordre et le délai de livraison des éléments du projet, livrables et services, par l'Entreprise D.E.sign d'espace. Il ne pourra en aucun cas demander une livraison anticipée de documents, sauf acceptation exceptionnelle laissée à l'appréciation de l'Entreprise D.E.sign d'espace.
- b. Prévenir l'Entreprise D.E.sign d'espace de tout changement qui pourrait affecter le délai de livraison et/ou la qualité du service l'Entreprise D.E.sign d'espace,

ou qui aurait une incidence sur le respect du contrat de l'Entreprise D.E.sign d'espace et/ou le bon déroulement des travaux.

- c. Respecter les échéances de paiement prévues par l'Entreprise D.E.sign d'espace de façon à progresser dans le projet selon le planning prévu lors de la signature du contrat. Se référer aux articles précédents.

## **5. Résiliation du contrat et droit de rétractation**

La résiliation par le Client du contrat, pour faute, pourra intervenir à tout moment et devra obligatoirement faire l'objet d'une notification écrite, par courrier recommandé avec accusé de réception, et le ou les motifs de cette résiliation devront y être clairement formulés et la faute clairement établie. En cas de litige sur ce point, seul le Tribunal de commerce de MÂCON sera compétent. En cas d'exercice du droit de rétractation (dans le délai de 14 jours à compter de la date de la signature du contrat mentionné à l'article L221-18 du code de la consommation), ladite rétractation du Client entraînera systématiquement le remboursement de l'acompte versé par le Client à la signature.

Cependant le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et ce dont l'exécution a commencé après accord préalable et renoncement exprès à son droit de rétractation.

En cas de résiliation du contrat à l'initiative du Client, hors période légale de rétractation et hors cas de résiliation pour faute de l'Entreprise D.E.sign d'espace, les sommes versées à l'Entreprise D.E.sign d'espace à titre d'acomptes ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

En cas de résiliation à l'initiative de l'Entreprise D.E.sign d'espace, seul le travail effectué antérieurement à la date de résiliation, et matérialisé par les documents présentés et/ou livrés au Client seront facturés. Si le montant de cette facturation est supérieur au montant des acomptes versés par le Client, celui-ci sera redevable du reliquat, et devra s'en acquitter sous 10 jours à réception de la facture (en cas de retard de paiement, des pénalités pourront être appliquées conformément à l'article 3). Dans le cas contraire l'Entreprise D.E.sign d'espace s'engage à rembourser le Client du montant trop-perçu, dans les mêmes délais. Dans la mesure où le Client aura été livré et facturé à hauteur de la quantité de services et livrables fournis par l'Entreprise D.E.sign d'espace, il ne peut en aucun cas prétendre à une quelconque indemnisation pour préjudice causé par la résiliation du contrat.

L'Entreprise D.E.sign d'espace se réserve le droit de résilier le contrat et/ou de suspendre toute prestation en cas de demande abusive du Client, de demande de prestations de service non mentionnée dans le devis, de prestations ne relevant pas de ses compétences, de prestations nuisant à la qualité de son travail, à sa réputation, ou encore non exécutable dans le délai imparti, de prestations non conformes aux normes de sécurité en vigueur, de prestations jugées irréalisables techniquement par l'Entreprise D.E.sign d'espace et/ou l'entrepreneur. Comme précisé dans l'article 3, l'Entreprise D.E.sign d'espace se réserve le droit de suspendre toute prestation en cas de refus d'autorisation de paiement ou de non-paiement.

## **6. Livraison et fin du contrat**

Le contrat prendra fin à la date de livraison de l'intégralité des services et livrables détaillés dans le contrat et que le Client se sera acquitté de la totalité de la somme due. Passée cette date, toute demande de prestation complémentaire fera l'objet d'un nouveau contrat régi par les mêmes conditions que le précédent.

## **7. Responsabilité**

Lorsqu'il y a mise en relation d'un Client avec un prestataire extérieur, le Client conserve le libre choix de l'entreprise à qui il souhaite confier ses travaux et l'Entreprise D.E.sign d'espace n'interfère d'aucune manière que ce soit, dans la relation contractuelle, étant précisé que l'entreprise tierce n'agit pas comme sous-traitant de l'Entreprise D.E.sign d'espace. Ainsi le devis concernant les travaux sera directement émis par l'entreprise tierce et aucun paiement ne transitera par L'entreprise D.E.sign d'espace.

Dans la mesure où l'Entreprise D.E.sign d'espace est amenée à prescrire l'achat de matériaux, de biens mobiliers et d'objets décoratifs, elle ne saurait être tenue pour responsable en cas d'indisponibilité des produits prescrits. Elle ne sera pas engagée à présenter une autre prescription au Client en vue de remplacer les produits indisponibles. L'Entreprise D.E.sign se réserve, à titre exceptionnel, et selon son appréciation et ce, sans caractère d'obligation, la possibilité de fournir gracieusement une prescription de références de remplacement à son Client. De même, l'Entreprise D.E.sign d'espace ne pourra être tenue pour responsable d'une différence entre un prix constaté par l'Entreprise D.E.sign d'espace d'un produit prescrit et celui constaté à l'achat par le Client.

Les garanties légales ou contractuelles offertes au Client par les entreprises auxquelles les travaux sont confiés n'engagent pas l'Entreprise D.E.sign d'espace. Le Client fera son affaire personnelle d'obtenir toute autorisation requise auprès des bailleurs, copropriétaires, administrations concernées mais aussi de prendre toute mesure nécessaire à la préservation de ses droits en cas de contestation future (constat de l'état des infrastructures existantes et avoisinantes). L'Entreprise D.E.sign d'espace ne peut en aucun cas être tenue pour responsable d'un éventuel manquement à ce titre. Par ailleurs, l'Entreprise D.E.sign d'espace n'encourt aucune responsabilité quant aux informations, documents et photos, transmis au Client, dont le contenu reste sous sa responsabilité pleine et entière.

Malgré le grand soin apporté à la prise de cotes et à la réalisation des plans, le Client ou les artisans compétents qui réalisent les travaux et l'aménagement sont tenus de vérifier toutes les cotes sur place avant l'exécution des travaux. Le projet d'aménagement doit être validé par leurs soins. Le Client doit s'en assurer. Le Client ne saurait accepter un devis stipulant que l'artisan se conforme aux cotes de l'Entreprise D.E.sign d'espace. L'Entreprise D.E.sign d'espace ne peut, en aucun cas, être tenue pour responsable en cas de mauvaises cotations.

L'Entreprise D.E.sign d'espace n'est ni maître d'œuvre, ni maître d'ouvrage dans la réalisation des travaux, et à ce titre n'engage pas sa responsabilité contractuelle. L'Entreprise D.E.sign d'espace, sur demande du Client, pourra recommander des prestataires qualifiés du secteur du bâtiment et de la décoration.

Le Client contracte directement et librement avec chaque prestataire. Le Client conserve le libre choix de l'entreprise à qui il souhaite confier ses travaux et l'Entreprise D.E.sign d'espace n'interfère d'aucune manière que ce soit dans la relation contractuelle, étant précisé que l'entreprise tierce n'agit pas comme sous-traitant de l'Entreprise D.E.sign d'espace.

La responsabilité de l'Entreprise D.E.sign d'espace ne saurait être engagée :

- a. Quant à la réalisation et la mise en œuvre par le Client ou les artisans des préconisations de décoration et d'aménagement fournies par l'Entreprise D.E.sign d'espace,
- b. Pour tous les dommages de quelque nature que ce soit, qui pourraient résulter de l'exécution des propositions de décoration et d'aménagement préconisées par l'Entreprise D.E.sign d'espace et réalisées directement ou indirectement par le Client ou les artisans.

L'Entreprise D.E.sign d'espace s'interdit de prescrire des travaux qui ne relèveraient pas de son activité de conseil (notamment prescription de percement de certains murs porteur, maîtrise d'œuvre ou toute autre mission devant être exécutée exclusivement par un(e) architecte). En cas de perçage d'une cloison fine type placo ou carreaux de plâtre, l'approbation de l'entrepreneur en charge de la réalisation des travaux sera obligatoirement requise.

L'expertise de l'entrepreneur garantira la faisabilité de la prescription l'Entreprise D.E.sign d'espace et engagera uniquement la responsabilité de l'entrepreneur, garantie par son assurance décennale. Durant la réalisation des travaux, l'Entreprise D.E.sign d'espace n'étant pas maître d'œuvre, elle n'interviendra qu'à titre de conseil auprès du Client qui reste seul décisionnaire.

L'Entreprise D.E.sign d'espace ne pourra être tenue pour responsable de la qualité du travail réalisé, de dommages matériels ou physiques causés sur le chantier, de vices, de malfaçons, constatés consécutivement aux travaux, visibles ou non à la livraison du chantier et sur la période décennale. Seule la responsabilité des entreprises intervenant sur le chantier sera engagée en cas de litige. Seul le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) aura valeur de document de référence pour l'exécution des travaux par les entreprises.

## **8. Prestations**

Les prestations fournies par l'Entreprise D.E.sign d'espace ont pour but de répondre à un besoin de conseils, d'accompagnement, de suggestion d'un projet de décoration et d'agencement d'intérieur. L'Entreprise D.E.sign d'espace se réserve le droit, d'ajouter, de supprimer ou de modifier tout service, si elle le juge nécessaire. Le Client sera informé de ces modifications si elles ont un impact sur lui.

L'Entreprise D.E.sign d'espace assure entre autres les prestations suivantes (liste non exhaustive) :

- Coaching Décoration
- Accompagnement à l'achat sur plan (immobilier neuf)
- Liste de shopping communément appelée « Shopping List »
- Réalisation de plans 2D, plans 3D, planches mobilier, tendance, Mood Board, croquis...

- Visite conseil en Home Staging

L'Entreprise D.E.sign d'espace s'engage à accepter la commande d'articles de décoration du Client dans les termes des présentes conditions générales de vente. L'Entreprise D.E.sign d'espace répondra à la commande de son Client sous réserve des stocks disponibles chez ses fournisseurs. Lors de la commande, elle l'informerait de la disponibilité des produits qu'il souhaite acquérir. Néanmoins, si en dépit de la vigilance l'Entreprise D.E.sign d'espace, les produits s'avèrent indisponibles après la commande, elle en informera le Client dans les plus brefs délais par mail et l'invitera à modifier ou annuler sa commande.

En confirmant la commande, le Client accepte l'intégralité des présentes conditions générales de vente et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, renonçant de ce fait à se prévaloir de tout document contradictoire, et notamment de ses propres conditions générales d'achat, l'acte d'achat entraînant acceptation de ces conditions générales de vente. Cette confirmation ainsi que l'ensemble des données que l'Entreprise D.E.sign d'espace aura enregistrées constitueront la preuve de nos transactions.

L'Entreprise D.E.sign d'espace s'attache à donner au Client la meilleure représentation possible des coloris, matières et modèles, sans pouvoir en garantir la fidèle reproduction. Les descriptions se réfèrent aux descriptions faites par chacun des fournisseurs et prestataires l'Entreprise D.E.sign d'espace. L'Entreprise D.E.sign d'espace décrit les articles qu'elle propose avec le plus d'exactitude possible. En cas d'erreur de description sur un produit, sa responsabilité ne saurait être engagée sur ce fait.

Les dessins, coloris et photos illustrent l'ensemble des documentations à titre indicatif et non contractuel, l'Entreprise D.E.sign d'espace se réserve le droit de les rectifier en fonction des éléments fournis par les différents fournisseurs et prestataires et ce, sans préavis.

## **9. Accompagnement de chantier**

L'Entreprise D.E.sign d'espace peut proposer au Client un accompagnement de chantier durant les travaux. Il ne s'agit pas de se substituer au Client qui reste le maître d'œuvre. L'accompagnement de chantier proposé par l'Entreprise D.E.sign d'espace consiste uniquement à rester aux côtés du Client et des artisans pendant la durée du chantier et à répondre aux questions des uns et des autres concernant le projet qu'elle a élaboré avec Le Client. Elle peut aider Le Client dans la gestion de celui-ci. Elle vérifie à ses côtés que tout se déroule dans le respect esthétique du projet. Elle signale au Client comme aux artisans les éléments auxquels prêter une attention particulière et dont elle est en mesure de se rendre compte. Tout ce que l'Entreprise D.E.sign d'espace prend en charge durant le chantier est uniquement à la demande du Client (échanges avec les artisans concernant le projet sur place, par téléphone ou par mail, proposition de rdv de chantier, conseils divers...). Elle accompagne Le Client pour l'aider et le guider mais n'est en aucun cas maître d'œuvre et ne peut être tenue pour responsable par Le Client et/ou les artisans quant aux différents problèmes survenant sur le chantier (malfaçons, non respects des plannings,

mauvaise qualité du travail ou des matériaux utilisés, etc...). En cas de litiges, Le Client sera le seul responsable des suites à donner.

## **10. Données personnelles (C.N.I.L)**

L'Entreprise D.E.sign d'espace s'engage à ne pas transmettre les données personnelles du Client à un tiers sans son autorisation explicite et hors motif impérieux au bon déroulement du chantier. L'Entreprise D.E.sign d'espace s'engage à ne pas en faire commerce. Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, dite loi informatique et Liberté, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de ses données personnelles. Le Client peut exercer ce droit en envoyant un courrier à : Émilie DELOUVÉE – 682 grand rue 71570 LEYNES, ou en envoyant un courriel à : [d.e.signdespaceagence@gmail.com](mailto:d.e.signdespaceagence@gmail.com)

## **11. Assurance**

L'Entreprise D.E.sign d'espace n'a pas la responsabilité d'un entrepreneur général. Elle a souscrit auprès d'AXA, une assurance Responsabilité Civile Professionnelle décennale. Une attestation peut être fournie au Client sur simple demande. Le Client devra lui-même s'assurer que les prestataires qu'il aura choisi pour l'exécution des travaux sont assurés dans le cadre de leur activité professionnelle.

## **12. Site Internet**

Le site internet l'Entreprise D.E.sign d'espace a pour objet principal de fournir des informations et des visuels sur tout ou partie des prestations de services offertes par celle-ci.

L'Entreprise D.E.sign d'espace se réserve le droit de modifier ou de corriger le contenu de son site à tout moment sans préavis. Les informations sur les prestations de services offertes ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne revêtent aucun caractère contractuel. Les offres de services et promotions exceptionnelles sont valables tant qu'elles demeurent en ligne, ou, le cas échéant, jusqu'à leur date de fin stipulée sur le site.

En aucun cas, l'Entreprise D.E.sign d'espace ne sera tenue pour responsable de tout dommage direct ou indirect quelle qu'en soit la cause, l'origine, la nature et les conséquences résultant de l'usage du site ou d'autres sites qui lui sont liés, notamment pour tout préjudice financier ou commercial, perte de programme ou de données subis par le Client qui déclare avoir eu connaissance et avoir été informé de la possibilité de tels dommages.

En vertu de l'article 6 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, il est précisé aux utilisateurs du site internet <https://design-de.space/> (ci-après « le Site ») l'identité des différents intervenants dans le cadre de sa réalisation et de son suivi :

Nom de l'entreprise : D.E.sign d'espace  
Adresse : 682 Grand rue, 71570 LEYNES  
Adresse e-mail : [d.e.signdespaceagence@gmail.com](mailto:d.e.signdespaceagence@gmail.com)  
Numéro de téléphone : 06.86.59.07.04  
Directeur de la publication : Émilie DELOUVÉE  
Numéro de SIRET : 832592893 00024  
Hébergeur du site : OVH  
2 rue Kellermann – 59100 Roubaix – France.

Le chapitre présent est complété par les mentions légales, document disponible au téléchargement depuis le site web.

### **13. Propriété intellectuelle et Confidentialité**

Toute reproduction totale ou partielle du site de l'Entreprise D.E.sign d'espace ou d'un de ses éléments sans autorisation expresse et préalable de l'Entreprise D.E.sign d'espace est interdite. Toute représentation, altération, modification ou reproduction de son site, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon, sanctionnée par les tribunaux français compétents.

Le Client s'interdit de lancer une quelconque prestation pour son compte ou pour le compte d'une autre marque ou d'un produit pouvant concurrencer directement ou indirectement l'activité de l'Entreprise D.E.sign d'espace.

L'utilisateur qui désire placer, pour un usage personnel ou commercial, sur son site un lien simple renvoyant directement à la page d'accueil du site de l'Entreprise D.E.sign d'espace, doit obligatoirement en demander l'autorisation. Il ne s'agira pas d'une convention implicite d'affiliation. En revanche, tout lien hypertexte renvoyant au site de l'Entreprise D.E.sign d'espace ou utilisant la technique du framing ou du in-line linking est formellement interdit. Dans le cas contraire, le contrevenant s'expose à des poursuites judiciaires.

L'Entreprise D.E.sign d'espace conserve la propriété pleine et entière de l'image du projet réalisé au titre du droit d'auteur ainsi qu'au titre de la propriété intellectuelle. A ce titre, seule l'utilisation pour un usage privé est autorisée.

De ce fait, le Client devra informer l'Entreprise D.E.sign d'espace de toute publication, tournage, reportage, utilisation de l'image des travaux,... suite aux plans, croquis, vues 3D de L'entreprise D.E.sign d'espace.

### **14. Références, publicité et prospection commerciale**

L'Entreprise D.E.sign d'espace se réserve le droit de publier les travaux réalisés pour un Client de la manière dont elle le souhaite. Le client autorise l'Entreprise, via l'acceptation de ces CGV, à la prise de photos de son intérieur avant, pendant et après la réalisation de la prestation de l'Entreprise à des fins promotionnelles. L'Entreprise D.E.sign d'espace pourra reproduire et modifier ces photos en fonction de ses besoins, et les exploiter sur tous les supports possibles (magazine, TV, web, mobile) existants et à venir en gardant cependant la confidentialité quant aux lieux et au propriétaire de ceux-ci.

L'Entreprise D.E.sign d'espace se réserve également le droit de mentionner les travaux effectués dans le cadre d'une commande comme référence ou dans le strict cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité. Toute réserve au droit de publicité de l'Entreprise D.E.sign d'espace devra être notifiée et négociée avant la signature de l'Accord et mentionnée sur la facture.

### **15. Droit applicable**

Les présentes CGV sont régies par la loi française. En cas de désaccord entre les parties, chacune fera allégeance pour régler le différend à l'amiable. Ci-après les coordonnées du médiateur de la consommation : CM2C (Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice) sis 49 rue de Ponthieu PARIS 8e.

Contact : [www.cm2c.net](http://www.cm2c.net)



Si le litige persiste, en application de l'article L133-4 du Code de la consommation, le Client à la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement de différends. Dans ce cas, le tribunal compétent sera le Tribunal de commerce de MÂCON.